

S.P.R.B. - B.D.U.  
**Monsieur Thierry WAUTERS,**  
Directeur f.f.  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : GCR/2043-0115/13/2014-082PR/01cr14  
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.335/s.551  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** BRUXELLES. Place de la Bourse. Réaffectation et restauration du Palais de la Bourse.  
Demande préalable à l'introduction de la demande de permis unique.  
*Dossier traité par Mme A. de Graeve et par M. G. Conde-Reis*

En réponse à votre courrier du 3 mars 2014 sous référence, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par notre Assemblée en sa séance du 12 mars 2014 concernant l'objet susmentionné.

La CRMS encourage le projet de la Ville de Bruxelles portant sur la réaffectation de l'ancienne Bourse de Commerce à des fins culturelles et touristiques. Elle insiste sur l'importance d'élaborer, dès à présent, un Plan directeur fondé sur une connaissance approfondie du bâtiment et du sous-sol archéologique, de manière à définir un programme cohérent et d'aboutir à une réelle mise en valeur du monument et de ses abords. En attendant, la Commission souscrit aux grandes lignes de l'esquisse présentée par la Ville et elle répond favorablement aux 4 questions posées dans ce cadre. A cet égard, elle demande de :

- réorganiser le « Musée 1238 » pour autant que ce projet implique le dégagement et la remise en valeur l'espace public aux abords de la Bourse,
- exploiter les entrées secondaires dans le socle à condition de prévoir l'entrée principale du monument sur la place de la Bourse et de valoriser la fonction d'origine de cette entrée monumentale ; au préalable on examinera la faisabilité technique des interventions envisagées au niveau des accès au rez-de-chaussée (dans le soubassement),
- examiner plus en détail la création de liaisons plus naturelles entre les sous-sols, le rez-de-chaussée et le premier étage,
- rendre accessibles la coupole et les toitures à un public réduit pour autant que les qualités architecturales des lieux soient respectées.

De manière générale, on devra mettre à profit le projet pour procéder à la restauration et la remise en valeur des décors anciens des espaces intérieurs les plus significatifs.

*L'arrêté royal du 19 novembre 1986 classe comme monument la Bourse des Fonds Publics sise boulevard Anspach, 80 à Bruxelles et comme site l'ensemble formé par cet édifice et le site qui l'entoure jusqu'aux alignements opposés, y compris la voirie publique.*

L'historique du bâtiment se résume comme suit :

- 1870-1873 : construction de la Bourse de Commerce d'après les plans de Léon Suys,
- vers 1900 : remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité,
- années 1930 : ajout d'un niveau avec dalles en béton armé et dalles de verre selon les plans de l'architecte de la Ville Henri Malfait,
- années 1980 : rénovation des bureaux par Euronext et ajout de mezzanines dans les salles situées à l'arrière,
- novembre 1990 : incendie suivi de la rénovation quasi-totale des toitures (zinc et verre).

#### **LE CONTEXTE DE LA DEMANDE**

La Bourse n'étant occupé que très partiellement depuis plusieurs années, la Régie foncière de la Ville de Bruxelles envisage sa réaffectation comme centre de découverte de la culture brassicole belge (partenariat public-privé). Le projet se trouve encore dans une phase préparatoire, le programme précis n'étant pas encore complètement défini à ce jour. Il a fait l'objet d'une réunion et d'une visite, organisées les 7 et 12 février dernier par la Ville en présence notamment de la CRMS et de la DMS.

Dans ce cadre, le Ville sollicite l'avis de la CRMS sur les grandes lignes du projet qui définit six entités:

- la zone d'accueil,
- le centre d'expérience de la bière belge, aménagé au niveau du rez-de-chaussée, dans le socle du bâtiment,
- un espace semi-public prévu dans la grande salle, articulant les différentes fonctions et accueillant expositions et événements temporaires,
- un centre de séminaires aménagé aux étages,
- la brasserie prévue à l'emplacement du restaurant d'origine, du côté de la rue du Midi,
- un commerce spécialisé de la bière.

Le réaménagement comprendrait un ou plusieurs lieux de mémoire dédiés à la fonction originelle, tel le « Ring the bell ». Le délai des travaux vise la fin de l'année 2017-début 2018.

#### **AVIS DE LA CRMS**

Avant toute chose, la CRMS insiste sur l'importance d'élaborer un Masterplan portant sur l'ensemble des aménagements envisagés à l'intérieur et aux abords de la Bourse. Ce plan directeur constituera un outil indispensable pour la définition d'un projet cohérent, d'autant que les travaux seront probablement étalés sur plusieurs années. Il devra accorder une attention particulière aux aspects qui requièrent une réflexion globale, à l'échelle de tout le bâtiment, comme les circulations internes, l'interface avec l'espace public ainsi que les aspects techniques (techniques spéciales, mise aux normes, etc.). Le plan global devra se fonder sur une bonne connaissance du monument et des vestiges archéologiques présents en sous-sol. Dans ce cadre, des recherches historiques ont été effectuées par la DMS ainsi que par la Cellule Patrimoine de la Ville. Elles devront être complétées par un examen

des fondations, des structures et des installations existantes ainsi que par des fouilles archéologiques.

En attendant les conclusions de ces recherches, la CRMS émet les recommandations suivantes sur les questions soulevées par la Ville lors de la présentation des premières esquisses.

### **1/ Le réaménagement du Musée archéologique**

Créé suite aux fouilles réalisées en 1988, le Musée archéologique « Bruxelles 1238 » est compris dans l'emprise du site classé de la Bourse ainsi que dans la zone Unesco délimitée autour de la Grand-Place. Il a été aménagé et ouvert au public dans les années 1990.

Bien que relativement pionnier à l'époque en ce qui concerne la mise en valeur de sites archéologiques, l'édicule qui couvre les vestiges est encombrant et mal intégré dans l'espace public. Il ne présente aucune plus-value pour la zone Unesco ni surtout pour le Palais de la Bourse, et n'offre que peu de visibilité au site archéologique. Par ailleurs, il n'a jamais fonctionné correctement.

La CRMS encourage la réorganisation de ce musée et l'aménagement de son entrée par l'intérieur de la Bourse dans la mesure où ce parti offre l'occasion de dégager et de remettre en valeur l'espace public concerné. On facilitera l'accessibilité de ce site archéologique emblématique de l'histoire de Bruxelles. Cette option table donc sur la disparition de l'édicule existant.

Au préalable, il convient d'examiner la faisabilité sur le plan technique de percer un passage vers le musée depuis les sous-sols de la Bourse car ceci nécessitera d'intervenir ponctuellement sur les fondations et sur plusieurs murs aux dimensions conséquentes. En outre, un couloir technique enserrant le bâtiment (avec conduits électrique, ventilation, égouts, etc.). Si une nouvelle liaison était créée, des aménagements spécifiques de déviation de ces gaines techniques devraient donc être envisagés. Une étude devra dès à présent être entamée sur ces aspects techniques du projet, dont les conclusions devront être intégrées dans le plan directeur.

Sur le plan scientifique, et préalablement à l'élaboration du plan global, la Commission demande à la Direction des Monuments et des Sites de mener des fouilles archéologiques préventives permettant de préciser le potentiel archéologique actuel pour redéfinir l'emprise et vérifier la faisabilité du nouvel accès et de la mise en valeur des vestiges dans de bonnes conditions.

### **2/ Le réaménagement des entrées**

La Ville propose de créer l'entrée principale au « Temple de la Bière » au niveau du socle de la Bourse.

Si la CRMS n'est pas opposée au principe d'utiliser les portes qui se trouvent dans le socle du bâtiment (toutes assez larges) et si elles pourraient s'adapter aux fonctions spécifiques souhaitées, comme l'accueil des groupes et des PMR, il semble pourtant capital de conserver l'entrée située en façade avant comme accès principal.

Réalisé par l'architecte Léon Suys, la Bourse occupe une place emblématique sur les Boulevards du Centre conçus par le même architecte. Sa façade, précédée par son escalier monumental et marquée par la colonnade et son fronton, constitue un élément particulièrement significatif du

monument. L'ouverture du monument sur l'espace public, dans l'axe de la rue Orts, donne tout son sens à la place de la Bourse et structure cet ensemble urbanistique. A ce titre, la façade principale doit garder sa fonction originelle. ***La remise en valeur de l'entrée principale constituera donc le point de départ pour la réaffectation de la Bourse.*** Elle permettra en même temps de renforcer l'identité les nouvelles fonctions prévues dans le bâtiment et constituera un élément clé pour le réaménagement des boulevards, en cours d'élaboration.

***La Commission plaide donc pour une remise en fonction de l'entrée monumentale, pour la suppression des grilles ajoutées il y a quelques années, ainsi que pour la restauration du hall d'entrée dans sa fonction originelle.***

Ceci n'exclut pas l'exploitation de l'entrée arrière donnant sur la rue du Midi ainsi que des entrées secondaires présentes dans le socle. Cette question de l'accessibilité est étroitement liée à celle des circulations intérieures (voir le point suivant) et devra être examinée plus en détail dans le cadre du Plan directeur.

La création d'accès publics directs au rez-de-chaussée devra également être examinée sur le plan technique puisque le sol du soubassement se trouve aujourd'hui à -40 cm par rapport au trottoir.

### **3/ La création de liaisons entre les étages**

La question des circulations verticales est essentielle pour assurer une bonne articulation entre les différentes fonctions envisagées dans la Bourse. Or, les communications entre les espaces intérieurs sont aujourd'hui assez médiocres suite aux différentes transformations effectuées dans le bâtiment, dont la suppression du bel escalier d'entrée desservant l'entrée de la rue du Midi, réalisé par Suys (et dont les archives nous expliquent que les murs étaient en stuc-marbre). ***La CRMS encourage le projet de fluidifier les circulations intérieures et d'aménager une liaison plus naturelle entre le rez-de-chaussée et le premier étage.*** S'il semble incohérent sur le plan patrimonial de reconstruire à l'identique le grand escalier de Suys, un nouvel escalier pourrait éventuellement le remplacer à l'endroit initial, pour peu qu'on lui donne un traitement adapté à la typologie du monument classé.

De manière plus générale, une étude précise s'impose sur l'ensemble des liaisons intérieures et des circulations verticales, dont les conclusions devront être intégrées Plan directeur.

### **4/ La promenade sur les toits**

Les toitures d'origines ont été fortement modifiées depuis l'origine. Les toits actuels, supportés par une structure en béton armé, datent de l'intervention Malfait. Les verrières situées aux angles ont été transformées dans les années 1950 et 1990. Aujourd'hui, des groupes techniques d'air conditionné sont placés en toiture, accessibles par un réseau de passerelles assez étendu.

Bien qu'elles ne présentent pas en tant que telles une grande valeur patrimoniale, les toitures constituent un élément intéressant du bâtiment et offrent une vue imprenable sur la Ville ainsi que sur le couronnement du bâtiment lui-même.

***La CRMS ne serait donc pas opposée à donner un accès (occasionnel et limité) à la coupole et aux toitures à un public plus large pour autant – et c’est une condition sine qua non - que ceci n’entraîne pas l’altération des espaces en question par une mise aux normes de sécurité.*** Cette remarque concerne tant les toitures que l’espace de la coupole.

#### **5/ Les décors intérieurs**

Par le passé, des études stratigraphiques portant sur certains espaces et éléments originaux du bâtiment ont été réalisées. Celles-ci ont relevé la présence de faux-marbres sur les colonnes de l’espace central. Des décors intéressants et très colorés ont également existé dans les pièces de représentation du premier étage.

***La Commission plaide pour que les démarches actuelles soient accompagnées d’efforts substantiels pour restituer les décors dans des espaces significatifs du monument.*** Elle propose à la DMS de déterminer de commun accord avec le demandeur l’étendue des restitutions de décor qui devraient accompagner le présent projet.

En conclusion, la CRMS encourage la Ville de poursuivre son projet. Elle confirme sa disponibilité pour collaborer avec elle et la Région sur ce dossier emblématique permettant de réoccuper ***correctement le bâtiment et d’aboutir à une réelle mise en valeur de son architecture et de ses décors d’origine.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente